

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE



MAIRIE
DE
SAINT-ESTÈVE-JANSON
13610

Téléphone 04 42 61 97 03

Télécopie 04 42 61 88 74

email : saint-estève-janson@wanadoo.fr

ARRÊTE n° 65/2022

**Portant interdiction d'activité sur le
site du Théâtre du Vallon de l'Escale
de Saint-Estève-Janson**

Nous, Martine Cesari Maire de la Commune de Saint-Estève-Janson,
Vu l'article L.2212.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'« Apér'Opérette » de l'Association Festival Durance Luberon au Théâtre du Vallon de l'Escale,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Toute activité sportive, culturelle, commerciale ou de loisir n'ayant pas reçu d'accord préalable de la mairie est interdite sur le site du Théâtre du Vallon de l'Escale

Le samedi 6 août 2022, de 15h00 à 23h30

ARTICLE 2

Ampliation du présent arrêté sera transmis au Lieutenant, commandant la brigade de gendarmerie de La Roque d'Anthéron.

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services et le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Estève-Janson le 05/08/2022.

Pour le Maire empêché
Monsieur le 2^{ème} adjoint, **Pour le Maire empêché**

Christian FONTANA